

Objet : Arrêté de police de la circulation – divers lieux centre bourg -

Le Maire de la commune de Louvigné-de-Bais,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la route, et notamment l'article R 411-8,

VU la demande du 21 novembre 2025 de la commune de Louvigné-de-Bais représenté par Monsieur PIGEON Thierry, Maire – 6 place de la Mairie qui souhaite **effectuer un défilé nocturne avec parade lumineuse** en occupant temporairement le domaine public de la commune ;

CONSIDÉRANT que cette marche aura lieu **sur diverses rues** samedi 06 décembre 2025 pour une durée d'une heure ;

CONSIDÉRANT que les conditions de circulation seront perturbées et qu'il y a lieu de protéger les administrés présent sur la chaussée,

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : Dans le cadre du défilé nocturne avec parade lumineuse organisée par la Mairie, les administrés débuteront le circuit de la salle Intermède pour terminer place de l'Eglise. Un empiètement sur chaussée comme indiqué sur le plan en annexe sera effectué chemin des Diligences, rue des Frères Amyot d'Inville, rue Saint Patern, rue de la Poulais, rue de la Touche, rue de Fouesnel rue des Saulniers, rue Anne de Bretagne niveau Centre Culturel, rue Madame de Sévigné et place de l'Eglise **samedi 06 décembre 2025 à partir de 17h00 pour une durée d'une heure.**

ARTICLE 2 : Les véhicules circulant à l'approche et sur la zone de ce défilé seront soumis aux restrictions suivantes :

- Circulation interdite le temps de la traversée du défilé.

ARTICLE 3 : La signalisation, panneaux ou piquets mobiles, et toute mesure de sécurité, seront mises en place par les services communaux aux intersections suivantes :

- Rue des Frères Amyot d'Inville, rue de la Poulais, rue des Saulniers, rue Anne de Bretagne niveau centre culturel, rue Madame de Sévigné et rue Guy d'Espinay au niveau du Stop de l'Eglise.

Fait à Louvigné de Bais,
Le 21 novembre 2025,

Pour le Maire,
L'adjoint délégué,
Joseph JEULAND



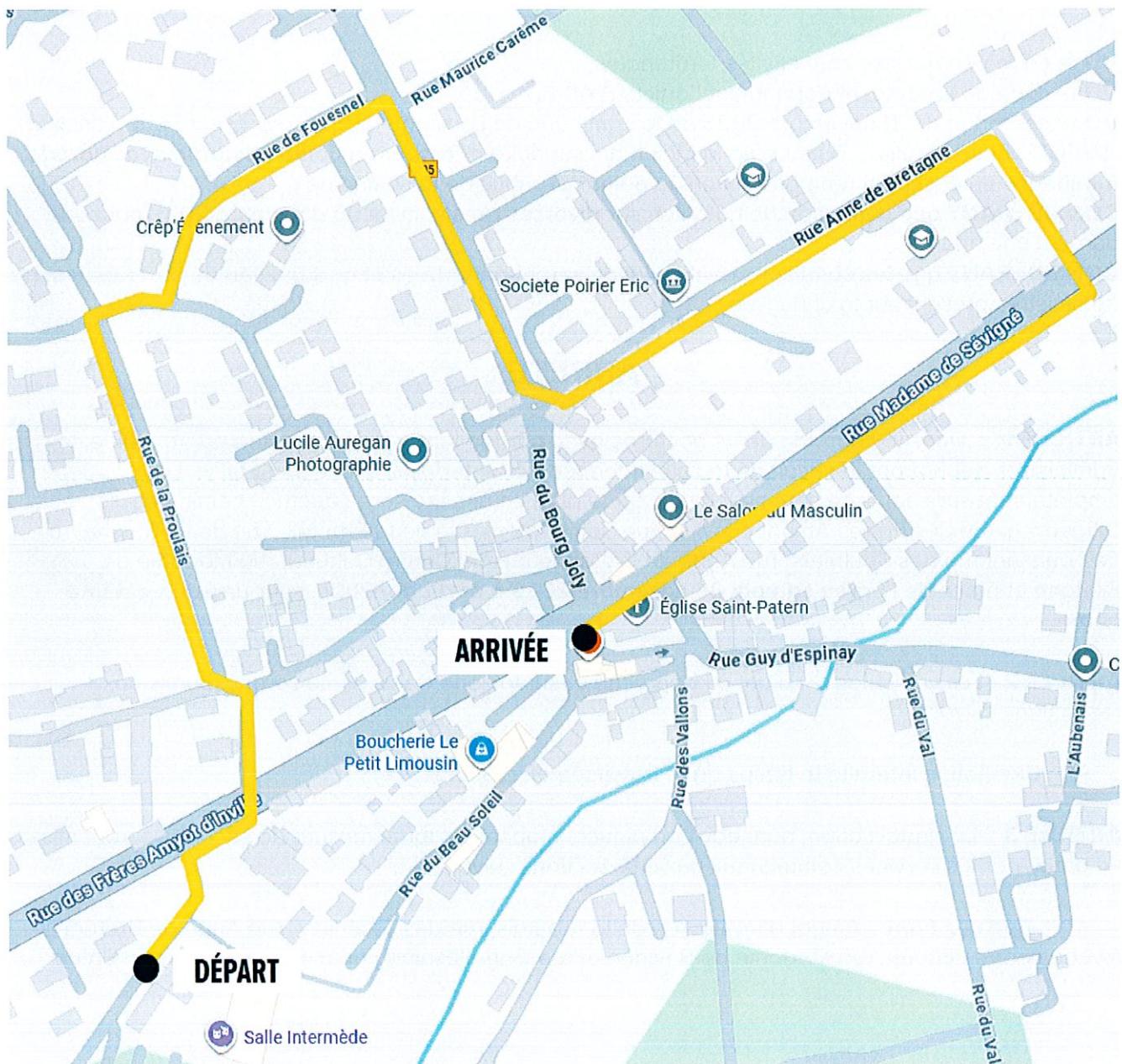
Mairie

6 place de la Mairie
35680 Louvigné-de-Bais

02 99 49 00 20
mairie@louvignedebais.fr
www.louvignedebais.fr



Annexe



Localisation des barrières de sécurité et présence d'un signaleur